

Si les honorables députés de la propre province du ministre n'ont pas assez de cran pour réclamer l'amélioration des moyens de défense du littoral atlantique, j'imagine qu'il ne sert pas à grand'chose d'accuser quelqu'un d'autre de se montrer injuste envers le pays en parlant des exigences de la côte du Pacifique. C'est précisément l'inverse qui est vrai. Que l'on accorde à la côte de l'Atlantique tout ce dont elle a besoin, j'ai préconisé une telle aide, peut-être pas avec autant de chaleur que je pourrais le faire pour la côte du Pacifique parce que je ne suis pas au courant de tous les faits. Je n'aime pas du tout que le ministre ou un honorable député porte contre moi une accusation de ce genre.

Je ferai remarquer à l'honorable député que je considère cette déclaration et particulièrement l'emploi qu'il en fait avec le terme "cran" comme fort répréhensibles, et c'est la seule raison pour laquelle j'ai pris la parole ce soir. Le reproche est immérité et, en toute justice pour les députés des Provinces maritimes, je prie l'honorable représentant de le retirer. Aucun représentant de notre région du pays ne se servirait d'un tel mot, j'en suis sûr, à l'endroit d'un député ou d'un groupe de députés de la côte du Pacifique.

M. HOMUTH: Que diraient-ils?

M. POTTIER: Ils diraient: Traitez les deux côtes de la même façon. Nous, de la côte de l'Atlantique, n'avons jamais demandé davantage, nous n'avons jamais demandé autre chose que notre dû, et les expressions comme celles qu'emploie l'honorable député de Vancouver-Sud sont regrettables et créent une fausse impression. En ce moment, nous sommes dans la zone de guerre plus que la côte du Pacifique. Des sous-marins opèrent au large de notre littoral, des navires sont torpillés en vue de la terre ferme...

Une VOIX: L'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest.

M. GREEN: Si l'honorable député n'aime pas la remarque, je suis prêt à la retirer.

M. POTTIER: Merci.

M. GREEN: Il serait malheureux qu'une controverse s'élevât entre les députés de l'extrême ouest et ceux de l'extrême est relativement aux mesures de défense. De fait, il nous est difficile d'obtenir, dans un cas comme dans l'autre, ces mesures de défense. Mais, on m'a attaqué l'autre jour parce que, à ce que l'on supposait, je ne songeais qu'à la côte du Pacifique. J'ai jugé l'attaque des plus injustes et j'ai décidé de fournir cette explication. Toutefois, je n'ai aucunement l'intention de déplaire aux honorables députés de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami peut scruter chaque mot de ma déclaration et je suis sûr qu'il ne découvrira aucune

attaque de ma part contre lui. J'ai simplement dit que j'étais heureux d'admettre que nous avons deux côtes, et que j'ai eu l'impression qu'il ne semblait pas prêter autant d'attention à l'une qu'à l'autre.

M. GREEN: Cette déclaration, à mon avis, n'est pas des plus élogieuses.

L'hon. M. RALSTON: Il n'était aucunement question d'une attaque. J'ai lu plus tard le compte rendu, et je suis sûr que ni mon honorable ami, ni aucun autre député, ne trouvera le moindre mot en ce sens.

M. CRUICKSHANK: Si je me suis abstenu de prononcer des discours sur cette question, c'est parce que le ministre peut sûrement s'en passer. Je formulerai toutefois une proposition, celle de faire parvenir à Hitler la substance des élucubrations stratégiques de nos généraux de salons, et la guerre sera terminée. On aura observé que certains honorables députés, anciens militaires, ont beaucoup hésité à prendre part à la discussion. Je regrette que les représentants des Provinces maritimes se soient formalisés de certaines déclarations de l'honorable député de Vancouver-Sud. S'il avait partagé mon plaisir de l'autre soir quand j'ai soupé au homard en compagnie des députés des Maritimes, l'honorable député n'aurait pas formulé sa proposition.

Je n'offrirai pas de félicitations au chef de l'opposition (M. Hanson); j'abandonne ce soin à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Quant à l'honorable député de Peel (M. Graydon), il a fait l'autre jour une déclaration que je désire approuver en ma qualité d'ancien combattant, et qu'admettent sûrement les députés presque sans exception, à savoir que, à mon avis, ni le ministre ni aucun autre membre du cabinet n'ont encore apporté de bonnes raisons pour priver les familles des soldats de quelque indemnité de vie chère. Je peux indiquer au ministre où puiser les fonds nécessaires à cette fin: abolissons ce musée d'inactivité politique appelé l'autre Chambre, et ces frais seront en grande partie soldés.

L'hon. M. HANSON: Considérez donc le grand nombre de ceux qui veulent y aller.

M. CRUICKSHANK: Ma foi, je ne suis pas avocat.

Il est une autre chose que je désire approuver, et que tout ancien combattant doit approuver s'il a le souci d'accomplir son devoir. Nul ministre n'a encore suffisamment expliqué pourquoi, au moins pour le congé précédant le départ du pays, chaque soldat ne pourrait voyager gratuitement au Canada.

Je ne tenterai pas d'indiquer au ministre comment défendre les littoraux du Pacifi-